



REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING



CONDITIONS D'ADMISSIONS

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par la réception. Le fait d'y séjourner implique le respect de ce règlement, toute infraction pouvant entraîner l'expulsion de son auteur sans aucun remboursement. Le règlement total de tout séjour doit être effectué à l'arrivée.

FORMALITES

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit, au préalable, présenter une pièce d'identité et remplir les formalités exigées par les autorités de police. Toute personne mineure devra être en possession d'une autorisation parentale, dans le cas contraire : l'entrée du camping lui sera systématiquement refusée.

Le port du bracelet du camping est obligatoire, toute perte sera facturée 5€ / pièce.

- **La réception est ouverte de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 20h00 (hors vacances scolaires) et de 09h00 à 20h00 (Juillet et Aout)**, les prix du camping et le présent règlement sont affichés à l'entrée et à la réception et seront remis à l'arrivée.
- La réception du camping dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi du client actuel ou potentiel. Les informations enregistrées sont réservées strictement à l'usage de la société, Conformément à la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Un emplacement délimité vous a été attribué à votre arrivée et doit être respecté durant tout votre séjour.

Les emplacements nus ne peuvent recevoir que 6 personnes maximum.

- Pour les emplacements nus : Le séjour compte à partir de 14h00 jour d'arrivée. L'emplacement doit être libre de toute occupation au plus tard à 11h00, jour de départ.
- Pour les mobil-homes et les tentes Lodges: Le séjour compte à partir de 17h00 jour d'arrivée et doit être libre de toute occupation au plus tard à 10h00, jour de départ.

Tout départ tardif sera majoré d'une journée supplémentaire à régler.

Lors d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé -POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT- aucun remboursement, aucune réduction, aucune compensation ne sera appliqué.

- Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping et des installations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.
- L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être en parfait état lors de votre départ, et notamment en parfait état de propreté.
- Il est interdit au campeur de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, de creuser le sol, de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. En cas de gêne manifeste, veuillez le signaler à la réception.
- Il est interdit de jeter des eaux usées au sol et dans les plantations. La borne de vidange pour camping-car et eaux-usées se trouvent à l'entrée du camping.
- Le lavage de la vaisselle et du linge est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage, situé aux sanitaires.

Il est interdit de laver la voiture à l'intérieur du camping.

- Les chaises et tables des installations, les éléments d'inventaire des mobil homes, les numéros d'emplacements ne doivent pas être déplacés sur un quelconque autre emplacement.
- Il est interdit d'intervenir sur les installations électriques du camping.

BLOCS SANITAIRES

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de laisser ces lieux propres.

Selon le pourcentage d'occupation du camping, la direction s'autorise la fermeture de certains blocs sanitaires.

La vidange des WC chimiques est strictement interdite. L'aire de vidange se situe sur le parking à l'entrée du camping.

SECURITE/VIE DU CAMPING/BRUIT

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, intempérie, dommage causé par un tiers à une personne, véhicule ou propriété, survenu à l'intérieur du camping. Ceci relevant de la responsabilité civile des vacanciers, il appartient au campeur d'avoir contracté une assurance appropriée.

La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau d'accueil.

- Les mineurs restent sous la responsabilité des parents présents sur le camping.
- Les feux ouverts sont interdits sur votre emplacement, nous tolérons uniquement les barbecues électriques.
- 2 espaces de barbecues collectifs sont à votre disposition dans l'enceinte du camping.
- Les mégots et papiers ne doivent pas être jetés sur la voie publique. Des cendriers et poubelles sont à votre disposition.
- Toute personne coupable d'acte de vandalisme ou d'utilisation du matériel de protection incendie autre que pour combattre le feu sera expulsée du camping.
- En cas d'incendie, il est impératif d'avertir immédiatement la réception ou le gardien et de se rendre au point de rassemblement situé sur la grande place.
- Des containers à verre, emballages et papiers sont installés à l'entrée du camping : ayez le geste écologique, triez et apportez-y vos matériaux à jeter.
- Les emplacements sont limités à 2 bouteilles de gaz de 3kg
- L'électricité est incluse dans la tarification des emplacements nus, sous une tension de 220V et maximum 10 A.
- En cas d'accident, une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception (ainsi qu'un défibrillateur), piscine et bar.

Le silence est de rigueur, par tous les usagers du camping, et dans toutes circonstances de minuit à 6H00 du matin.

Toute agressivité verbale ou physique, sur le personnel ou les clients du camping peut entraîner l'expulsion de son auteur sans aucun remboursement.

Durant la saison, en fonction des besoins techniques pour l'entretien du camping, certaines nuisances sonores peuvent être occasionnées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

JEUX ET PISCINE

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé aux clients du camping qui devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité. Les visiteurs extérieurs n'ont pas accès à la piscine.

- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive sous leur responsabilité. Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine. La direction et ses préposés déclinent toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine.
- Piscine non chauffée, non surveillée.

Les respects des règles de la piscine est obligatoire et s'impose à tous les clients dès leur admission.

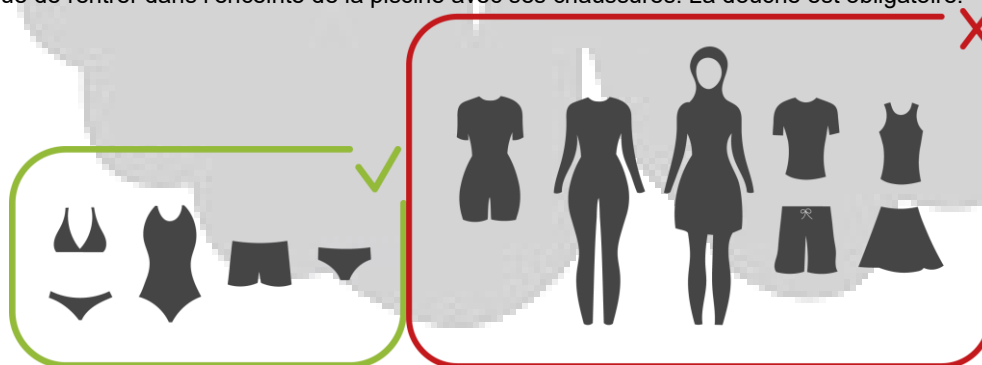
- Les bouées sont interdites, seuls les brassards sont autorisés.

La piscine est non chauffée, non surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs. A certaines périodes, un préposé de la direction pourra être chargé de veiller à l'application des règles de la piscine. En cas de non-respect de celle-ci et suivant la gravité du trouble, la direction pourra décider l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant.

Tenue de piscine obligatoire :

- les filles et les dames : maillot de bain 1 ou 2 pièces
- les garçons et les messieurs slip de bain ou boxer de bain (tissus élasthanne).

Les bermudas, shorts de plage et tout autre type de vêtement sont interdits dans l'eau pour des raisons réglementaires d'hygiène ainsi que de rentrer dans l'enceinte de la piscine avec ses chaussures. La douche est obligatoire.



Le terrain multisport est fermé de 22h à 9h du matin ; pendant cette période, leur accès est interdit.

- Des aires de jeux sont à la disposition des enfants sous la seule responsabilité de leurs parents. Il est impératif de respecter les tranches d'âge de chaque jeu.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules appartenant aux campeurs doivent rouler à une **vitesse limite de 10KM/H. La circulation des véhicules motorisés est interdite entre 24h00 et 06h30** du matin. Les véhicules doivent être garés sur le parking à l'entrée du camping.

En cas d'urgence, il est nécessaire d'avertir le service de sécurité.

Une seule voiture est acceptée sur l'emplacement loué, comprise dans le prix forfaitaire.

Il est expressément interdit de stationner sur les voies de circulation et sur les emplacements autres que celui qu'on occupe.

L'ouverture des barrières électriques se fait au moyen d'un détecteur de plaques d'immatriculation.

ANIMAUX

L'acceptation des animaux sur le terrain est subordonnée à la présentation d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et au respect des normes d'hygiène, sous la responsabilité de son propriétaire.

Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le camping.

- Les animaux doivent être tenus en laisse et accompagnés de leur maître, et ceci jour et nuit. Aucun animal ne peut être laissé seul sur l'emplacement, même enfermé.
- Pour la propreté du terrain et le respect de tous les campeurs, nous vous demandons de faire faire leurs besoins aux chiens à l'extérieur du camping.
- Le propriétaire du chien doit ramasser tout excrément réalisé par son animal en le mettant dans un sac et en le jetant dans une des poubelles

Si un animal dérange, son propriétaire sera invité à quitter le camping.

VISITEURS

Les visites sont interdites dans le camping, excepté celles qui ont été annoncées par nos clients inscrits. **Les voitures des visiteurs sont interdites sur le terrain.**

DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez le camping à utiliser les photos de vous, suivant les dispositions légales, qui pourrait être prises au cours de votre séjour, sur tout support, pour les besoins publicitaires du camping sans aucune contrepartie.

Vous pouvez sur simple demande auprès de nos services de ne pas autoriser la diffusion d'image.

GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain.

En signant ce règlement, le client approuve automatiquement le règlement intérieur.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »